

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 22 mars 2016

20h00, ouverture de l'Assemblée Communale (ci-après AC) présidée par M. Cédric Chanez, Syndic. Il informe que l'AC sera enregistrée pour les besoins du PV et salue les 39 participants qui ont répondu à la convocation. L'AC a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle le 11 mars 2016, affiche au pilier public et « tous-ménages »; aucune remarque n'étant formulée quant au mode de convocation, l'AC délibère valablement.

Sont excusés :

Mmes Josiane Marmy, Eva Büchel Chanez
M. Damien Grandgirard

Sont nommés scrutateurs : Yann Moret et Jean-Pierre Bourqui

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 17 novembre 2015
2. Comptes 2015
 - a. Comptes de fonctionnement
 - b. Comptes d'investissement
 - c. Rapport de vérification
 - d. Approbation
3. Projet d'investissement : nouvel arrêt de bus
4. Modification du règlement sur les appareils de jeux et de distraction
5. Modification des statuts de l'association du CO de la Broye
6. Nomination de l'organe de révision (2016 – 2018)
7. Informations du Conseil communal
8. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 17 novembre 2015

M. le Syndic demande s'il y a des remarques quant au contenu du PV qui a été distribué avec la convocation et mis sur le site Internet de la Commune. Aucune remarque n'étant formulée, M. le Syndic en demande l'approbation.

Le PV est accepté à main levée, à l'unanimité avec les remerciements à la secrétaire.

2. Comptes 2015

a) Comptes de fonctionnement

La récapitulation des comptes de fonctionnement est présentée par M. le Syndic qui en donne les détails.

	Comptes 2015		Budget 2015		Comptes 2014	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	110 034.35	1 688.70	111 250.00	1 450.00	108 582.30	7 428.85
1 Ordre public	10 958.40	7 035.55	12 960.00	2 900.00	22 635.40	7 472.50
2 Enseign. et formation	336 495.65	-	356 385.00	-	277 979.10	-
3 Culte, culture et loisirs	34 547.40	2 250.00	32 400.00	200.00	46 196.60	400.00
4 Santé	83 664.75	1 066.10	87 963.00	800.00	81 771.45	379.00
5 Affaires sociales	96 455.85	-	96 975.00	-	94 377.80	-
6 Transports	36 384.00	1 381.40	19 900.00	1 000.00	26 437.35	-
7 Environnement	113 775.50	101 350.15	98 055.00	94 300.00	211 527.20	186 014.55
8 Economie	804.50	160.00	1 062.00	192.00	706.50	162.00
9 Finances et impôts	336 117.62	1 053 382.58	131 300.00	853 643.00	706 313.03	1 376 279.95
Totaux	1 159 238.02	1 168 314.48	948 250.00	954 485.00	1 576 526.73	1 578 136.85
Résultat	9 076.46		6 235.00		1 610.12	

M. le Syndic relève quelques écarts par rapport au budget :

- Administration : très légère hausse liée au traitement du personnel administratif, notamment pour la formation de la nouvelle boursière communale par Mme Josiane Marmy qui a accepté de prolonger son mandat de quelques mois pour cette tâche.
- Chapelle : don extraordinaire de CHF 2'000 de la part de l'entreprise Lidl Schweiz DL GmbH.
- Protection Jeunesse : augmentation des charges liées à la participation communale pour la garde d'enfants (augmentation du nombre d'enfants gardés et des heures de garde).
- Routes communales : entretiens plus conséquents que prévus et changement des signaux de limitation de vitesse.
- Trafic régional : frais d'études pour la construction d'un nouvel arrêt de bus.
- Aménagement du territoire : séances plus nombreuses de la commission et augmentation des frais d'experts liés à la finalisation du PAL.
- Impôts : impôts sur les personnes physique en baisse continue depuis quelques années, mais forte somme d'impôts liée à la vente de biens immobiliers.
- Immeuble communal : rattrapage de travaux prévus antérieurement et nettoyage complet du bâtiment par des professionnels. Le Conseil communal, appuyé par la Commission financière, se pose la question de la facturation des charges, actuellement comprises dans le loyer ; des analyses sont en cours.
- Amortissements supplémentaires : pour la révision du PAL et l'épuration avec prélèvement sur réserve.

b) Comptes d'investissement

La récapitulation des comptes d'investissement est présentée par **M. le Syndic**.

A signaler, la fin des travaux du PAL, la fin des travaux liés au raccordement de la parcelle de M. Hans Zimmermann, les frais d'études dans le cadre du PAL et la vente du terrain de l'ancien réservoir communal.

c) Rapport de la commission financière

M. le Syndic informe que les comptes ont été révisés par Fidustavia les 18 et 19 février 2016 et présentés à la commission financière le 8 mars 2016.

M. Jean-Marc Losey lit le rapport qui stipule que les comptes sont tenus avec exactitude et qu'ils sont conformes à la loi suisse. Il recommande à l'AC d'approuver les comptes 2015.

d) Approbation

M. le Syndic remercie M. Losey pour la lecture du rapport et toute la commission pour son engagement. Aucune question n'étant formulée, M. le Syndic soumet les comptes 2015 à l'approbation de l'AC, rappelant que les conseillers communaux doivent s'abstenir.

L'AC approuve les comptes de fonctionnement et d'investissement 2015 à main levée par 34 voix et 5 abstentions.

M. le Syndic remercie l'AC pour la confiance témoignée au Conseil et la boursière Mme Fabiola Duchemann pour son travail.

3. Projet d'investissement : nouvel arrêt de bus

M. le Syndic résume la situation actuelle et relève les problèmes suivants :

- Absence de cheminement piétonnier jusqu'à l'arrêt de bus
- Absence de quai d'accès pour les personnes à mobilité réduite
- Absence de zone sécurisée devant l'arrêt de bus
- Absence d'infrastructures annexes (parc à vélo ou trottinettes)
- Problème de sécurité des transports. Le bus venant depuis Estavayer-le-Lac doit en effet bifurquer à gauche juste après le giratoire ce qui élève le risque d'accident, les voitures

ayant tendance à accélérer juste après le passage du giratoire. Cette solution a été acceptée de manière provisoire par les TPF et une solution doit être trouvée.

Cet état de fait a amené le Conseil communal à engager le bureau d'ingénieur Dreyfuss SA pour l'étude d'un projet pour la construction d'un nouvel arrêt de bus.

Le Conseil propose de déplacer l'arrêt de bus à proximité immédiate du giratoire sur la parcelle à M. Gérard Endrion. La voie construite sera réservée exclusivement aux bus qui entreront depuis le giratoire et ressortiront par la route de la Chapelle. Un passage piéton est prévu donnant directement sur l'accès au quai et à l'abribus. L'abribus comportera une trentaine de places et le parc à vélos une dizaine.

Sous réserve d'approbation par les services cantonaux, un passage piéton pourrait aussi être ajouté pour traverser la route cantonale en direction de Lidl. Cependant le SPC ne s'est pas encore prononcé sur ce point et il faut savoir qu'il est très difficile d'obtenir le permis pour un tel passage se situant sur une route cantonale à 80 km/h, c'est-à-dire considéré comme étant hors village.

Dans le cadre de séances de préparation, la variante proposée ce soir a été acceptée par le SPC et le SMO. Le dossier est prêt à être déposé pour examen préalable.

Le coût estimé du projet est de CHF 510'000. Ce montant comprend l'achat des 1'040 m² de terrain avec des compensations financières pour pertes de terrain et valeur immobilière, les travaux de génie civil, la mise en place de l'éclairage public, le mobilier urbain, les honoraires, les divers et imprévus, les taxes de raccordement, droits de mutation, émoluments et la TVA.

Le prix de l'achat du terrain est devisé à CHF 225'000. Ce montant a été calculé en prenant en compte divers paramètres, avec une petite marge de manœuvre. Le terrain se trouve en zone à bâtir. Le reste du terrain (environ 500 m²) deviendra invendable car inutilisable de par la disposition de la surface. Le fait d'avoir un arrêt de bus devant ses fenêtres dévalorise la maison.

Selon la structure des liquidités actuelles le projet pourra être financé par des fonds propres à hauteur de CHF 285'000 et un emprunt de CHF 225'000. Les coûts de l'emprunt s'élèveraient à CHF 12'000/an.

Selon la planification financière de novembre 2015, les finances communales peuvent absorber ces coûts sans augmenter les impôts.

Pour la suite, il est prévu d'envoyer le dossier pour examen préalable au canton, suivi de la mise à l'enquête publique. En cas d'acceptation ce soir, la réalisation pourrait avoir lieu entre septembre et novembre 2016.

Aucune question n'étant formulée, **M. le Syndic** passe au vote en posant la question suivante :

Acceptez-vous le crédit d'investissement de CHF 510'000 pour la création d'un nouvel arrêt de bus, incluant l'achat du terrain nécessaire à sa mise en place ?

L'AC accepte le projet de création d'un nouvel arrêt de bus, incluant l'achat du terrain nécessaire à sa mise en place à main levée à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'Assemblée communale.

4. Modification du règlement sur les appareils de jeux et de distraction

M. le Syndic informe que suite à la demande de l'exploitant du Bowling le Conseil communal a été amené à étudier une modification du règlement sur les appareils de jeux et de distraction. L'impôt prélevé jusqu'à présent par appareil est de CHF 400 et le chiffre d'affaire d'une telle machine est d'environ CHF 350. Plusieurs autres communes du Canton ont déjà révisé leur règlement ou ont été obligées de le faire suite à des décisions préfectorales qui jugeaient de telles taxes confiscatoires.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal propose de modifier le règlement existant et d'uniformiser cette taxe pour tous les types d'appareils de jeux à CHF 50. L'exploitant devra fournir à la Commune la liste complète des appareils utilisés avec la catégorisation de chaque machine. Le Conseil communal reste compétent pour le contrôle des données fournies par l'exploitant.

Aucune question n'étant formulée, **M. le Syndic** passe au vote en posant la question suivante :

Acceptez-vous la modification du règlement sur les appareils de jeux et de distraction ?

L'AC accepte la modification du règlement sur les appareils de jeux et de distraction à main levée à l'unanimité.

5. Modification des statuts de l'association du CO de la Broye

M. le Syndic explique qu'en vue de la construction d'un nouveau site scolaire à Cugy, les statuts de l'association du CO de la Broye doivent être modifiés comme suit :

Art. 3 : ajout de Cugy dans la liste des sites

Art. 25 : modification de la prise en charge des coûts de construction des bâtiments

- Avant : 50 % à charge de la Commune du site et 50 % à charge des communes non-siège.
- Après : 15 % à charge de la Commune du site, 85 % répartis entre toutes les Communes au prorata de la population légale. Les communes peuvent choisir de verser leur contribution en une fois ou de prendre en charge les frais financiers annuels.

Selon cette nouvelle répartition les coûts prévus à charge de Sévaz seraient de l'ordre de CHF 224'730, soit CHF 14'700 à 7'700 par année. Cela n'aura pas d'impact direct sur le taux d'imposition.

Art. 27 : Nouvelle limite d'endettement 30 millions

M. Georges Losey demande si les CHF 224'730 pour Sévaz concernent la dette à 20 ou 30 millions.

M. le Syndic répond que cela concerne l'augmentation de 10 millions (anciennement 20 millions à l'art.27) pour la construction du site de Cugy.

Aucune autre question n'étant formulée **M. le Syndic** passe au vote en posant la question suivante :

Acceptez-vous la modification des statuts de l'association du CO de la Broye ?

L'AC accepte la modification des statuts de l'association du CO de la Broye à main levée à l'unanimité.

6. Nomination de l'organe de révision (2016 – 2018)

M. le Syndic explique que le mandat de l'organe de révision actuel est arrivé à son terme. Conformément à la législation cantonale il est possible de confier un nouveau mandat de trois ans à Fidustavia SA pour la révision des comptes communaux. Fidustavia SA a offert de continuer aux mêmes conditions, c'est-à-dire pour un montant annuel de CHF 3'456, TVA comprise. L'organe de révision donnant satisfaction, le Conseil communal propose à l'AC de renouveler le mandat pour 3 ans. La Commission financière est du même avis.

Aucune question n'étant formulée, **M. le Syndic** passe au vote en posant la question suivante :

Acceptez-vous de confier le mandat de révision des comptes à la fiduciaire Fidustavia SA pour les exercices 2016 à 2018 ?

L'AC accepte de confier le mandat de révision des comptes à la fiduciaire Fidustavia SA, pour les exercices de 2016 à 2016, à main levée à l'unanimité.

7. Informations du Conseil communal

M. le Syndic informe que le nouveau Conseil communal entrera en fonction lors de l'assermentation par le Préfet le 16 avril 2016. Il remercie les cinq nouveaux élus pour leur futur engagement.

M. le Syndic informe que le gardiennage de la Chapelle sera dorénavant assuré par Mme Marlène Carrard. Il la remercie pour cet engagement. Il remercie également M. et Mme Pierre et Josiane Marmy qui ont assuré cette tâche ces dernières années.

Les entreprises pour les travaux de l'ouverture automatique de la porte de la Chapelle ont été mandatées. Ces travaux coûteront environ CHF 3'000, donc beaucoup moins que mis au budget du fait que la porte n'a pas besoin d'être changée.

8. Divers

M. Noël Singy demande si l'installation d'un éclairage public sur la route d'accès au centre de distribution Lidl est prévue.

M. le Syndic répond qu'à sa connaissance aucune demande n'a été faite pour poser des mâts. Il vérifiera dans les conventions si cela a été initialement prévu.

M. Michel Losey relève que les camions respectent bien le code de circulation sur le tronçon évoqué ci-haut. Il note par contre un comportement pas toujours correct de la part des employés du centre qui roulent à vitesse excessive. Il demande si le Conseil communal peut signaler cet état de fait à l'entreprise Lidl.

M. le Syndic répond que pour la circulation une étude de comptage de véhicules et de mesures de la vitesse est en cours. Elle comprend 5 périodes de comptage. Les dates sont en train d'être fixées.

M. Fernand Losey remarque que les usagers de la route d'accès à Lidl jettent fréquemment des ordures depuis les véhicules sur le trottoir et dans le champ. Il demande si la Commune est intervenue pour la question de la caméra de surveillance posée illégalement.

M. le Syndic répond que le cas de la caméra a été signalé à la Préfecture. Une caméra qui filme et qui enregistre des données doit être autorisée par la Préfecture. Une caméra qui filme sans enregistrer doit simplement être annoncée à la Préfecture. Il a été demandé aux propriétaires du terrain d'enlever la caméra et de suivre la procédure. Ces derniers ont envoyé un courrier à la Préfecture pour signaler la présence de la caméra et ont assuré par écrit à la Commune que la caméra était débranchée. La Commune n'a pas de compétence pour engager d'autres démarches.

M. Fernand Losey a constaté que certains camions stationnaient parfois pendant deux ou trois jours sur le territoire communal, en particulier les camions Thurtrans. Selon lui ils devraient payer une partie de leurs impôts à Sévaz.

M. le Syndic répond que selon l'OCN un camion qui dort 3 nuits par semaine sur le territoire communal doit payer une partie des impôts à la Commune. Dans le cas précis il sera difficile de constater ce fait car ce ne sont vraisemblablement pas toujours les mêmes camions qui restent sur place. Il faudrait faire un constat par la police.

M. Fernand Losey répond qu'il voit souvent les mêmes numéros de plaques.

M. le Syndic en prend note.

M. Michel Losey remercie les membres sortants du Conseil communal pour leur engagement tout au long des dernières années.

M. Pierre Marmy prend la parole pour remercier M. le Syndic pour son engagement des 8 dernières années. Il relève qu'il a d'abord été conseiller communal pendant 3 ans avant de devenir Syndic en 2011.

M. le Syndic prend à son tour la parole pour remercier M. Pierre Marmy pour son engagement et sa disponibilité pour la Commune ces 20 dernières années.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie chacun pour sa présence et clôt l'AC à 20h54. Il offre au nom de la Commune le verre de l'amitié et une petite collation.

Ainsi fait à Sévaz le 24 mars 2016



Le syndic
Cédric Chanez



La Secrétaire
Madeleine Vioget